

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Nombre de membres afférents au CM :19
Nombres de membres en exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 14 FEVRIER 2024
Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 23 FEVRIER 2024
L'an deux mil vingt-quatre le 21 FEVRIER à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés CURIEN Véronique, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, RIBOT Florent, ROULEAU Marc, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2024/05

INVESTISSEMENT 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'article L 1612-1 du CGCT qui permet au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame le Maire rappelle les crédits ouverts en 2023 au chapitre 21 :
 $771\,672.24 \text{ €} \times 25\% = 192\,918.06 \text{ €}$.
Soit 192 918.06 € maximum autorisé pour le chapitre 21 avant le vote du budget 2024.

Madame le Maire propose au Conseil d'engager de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 à hauteur de 5 724 € au chapitre 21 comme suit :

Opération n°188 « BATIMENTS 2024 » :

Article 2135 - Travaux de mise en conformité et de rénovation Gendarmerie 5 724.00 €

Les crédits correspondants seront inscrits à minima au budget primitif 2024 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition ci-dessus énoncée.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 22 février 2024
Béatrice FONTAINE
Maire